



Les organisations syndicales CGT, SUD et UNSA signataires de l'accord Télétravail à La Poste en 2018, souhaitent vous interpeller concernant votre proposition d'avenant à cet accord. Nous ne reviendrons pas sur la méthode, chaque Organisation Syndicale s'étant exprimée à ce sujet et de façon unanime à la plénière du 07 octobre 2020.

Sur le fond, vous avez annoncé lors de cette réunion : « *Il faut concevoir une parenthèse au dispositif actuel* ». Contrairement à vous, nous considérons que cet accord de 2018 répond à un grand nombre de situations et d'activités qui semblaient non éligibles au télétravail il y a encore quelques mois. La période récente l'a démontrée : 5 000 télétravailleurs avant la crise sanitaire, 40 000 pendant le confinement. La liste des activités éligibles a donc été largement étendue.

C'est pourquoi, nous vous demandons l'ouverture de négociations d'amélioration de l'accord existant :

- Avec en particulier l'extension des activités éligibles au télétravail dont la faisabilité a été largement démontrée durant le confinement. Un élargissement des activités télétravaillables répond à une réelle demande des postières et postiers, dont le Président Philippe Wahl n'a cessé de louer dans les médias et en interne l'engagement durant cette crise sanitaire.
- Pour que les télétravailleurs occasionnels ainsi que les travailleurs à domicile depuis le 16 mars 2020, actuels et à venir, puissent être bénéficiaires de toutes les garanties de l'accord de 2018 au même titre que les télétravailleurs flottants.

Ce projet d'avenant est donc inutile et ne répond en rien aux attentes légitimes des postières et des postiers. De plus, il instaure une nouvelle convention de télétravail qui a pour conséquence de rendre caduque l'accord unanime de 2018.

Le 23 octobre 2020

Valérie MANNEVY  
Membre du Bureau Fédéral  
CGT/FAPT

Stéphane CHARNACÉ  
Secrétaire Fédéral  
de SUD PTT

**Le Secrétaire Général  
Fédération UNSA Postes**

  
**Samuel Berthelot**